

caise et anglaise des Débats seront disponibles très tôt le lendemain.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 18 janvier, de la motion de l'honorable M. Gray:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix des denrées alimentaires au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les vingt membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaires.

[Traduction]

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'hier soir la Chambre a décidé que le comité pourrait n'être composé que de députés, peut-être que nous pourrions hâter le commencement des délibérations du comité, quitte à nous entendre ensuite selon la procédure habituelle et sans trop de délai pour présenter un amendement à la motion précisant qui serait membre du comité. Je signale cette possibilité dans l'espoir que les députés de tous les partis puissent en discuter selon les voies habituelles, au lieu d'avoir à présenter une autre motion établissant les noms des députés qui seraient appelés à faire partie du comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter quelques mots sur le même sujet. Nous serions heureux de participer à ce genre de discussions qui permettraient d'ajouter les noms des députés à la motion, évitant ainsi d'avoir à présenter une autre motion. Je me demande si ces entretiens ne pourraient pas également porter sur le nombre des membres du comité. Je n'ai rien contre la suggestion des Conservateurs qui proposent un comité de 19 membres, mais je verrais bien 28 ou 30 membres du moment que les sénateurs n'y siègent pas. Tous les partis de la Chambre seraient ainsi mieux représentés. Je suggère simplement que cette question soit à l'ordre du jour des entretiens proposés par le leader conservateur.

M. l'Orateur: Si je comprends bien les suggestions qui ont été faites par le député de Peace River et le député de Winnipeg-Nord-Centre, il y aura des discussions sur cer-

Denrées alimentaires—Comité

tains aspects de la motion dont est saisie la Chambre. Je suppose qu'elles auront lieu, mais, pour l'instant, nous passons à l'examen de la motion dont nous sommes saisis.

● (1200)

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude aujourd'hui ressemble beaucoup à la motion inscrite à l'ordre du jour par le gouvernement en 1966 demandant l'établissement, à cette époque, d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. J'ai écouté avec grand intérêt le discours du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) au début du débat, mais je suis désolé d'avouer que je n'ai rien trouvé de nouveau dans ce qu'il a dit. Ses remarques ressemblent beaucoup au discours fait par le gouvernement en 1966 lorsqu'une motion analogue a été proposée.

Toutefois, le très excellent discours du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) m'a impressionné et je pourrais dire qu'en conséquence de son intervention, nous avons maintenant devant nous une motion beaucoup plus réalisable qui résultera, je l'espère, en l'établissement d'un comité beaucoup plus pratique. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, comme je le fais toujours, le discours prononcé par la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). Sa réputation de championne des consommateurs n'est plus à faire à la Chambre et les ministériels feraient bien de prêter plus d'attention à ses remarques.

Je l'ai déjà dit, ce n'est pas la première fois qu'une proposition de ce genre nous est soumise. J'ai aussi parlé du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes établi le 21 avril 1966. Le mandat de ce comité était presque identique à la mesure que nous étudions en ce moment. En fait, ses attributions étaient les mêmes que celles du comité que le gouvernement se proposait d'établir avant que ne soit accepté par la Chambre hier soir l'amendement proposé par le député de Northumberland-Durham.

Il est intéressant de noter ce qu'a donné ce comité de 1966. Je disais donc qu'il fut créé en avril 1966. Son mandat original, soit de faire l'étude du crédit à la consommation, fut modifié par la suite pour lui permettre d'étudier le prix des denrées alimentaires. Il soumettait ce qui était censé être un rapport provisoire mais fit de fait son rapport définitif le 25 avril 1967. Le comité se réunit 59 fois à Ottawa entre le 28 septembre 1966 et le mois de février 1967. Il fut réparti en deux sous-comités pour faciliter les travaux. Il parcourut aussi le pays tenant des audiences publiques dans 12 grands centres du Canada. Sa principale recommandation, comme on le sait d'ailleurs, mena à la création du ministère de la consommation.

Plus tard, nous avons eu le comité sénatorial sur la pauvreté qui fit aussi un excellent travail. Il fut créé le 27 novembre 1968 et soumit son rapport à l'automne de 1970. C'était une étude sur la pauvreté au Canada, mais il suffit d'avoir lu le rapport et suivi les délibérations du comité pour savoir qu'il devait aborder indirectement le coût des produits alimentaires par rapport à la pauvreté au Canada. Les deux sont liés.